

Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière pour le développement de long métrages cinématographiques

Règlement

La Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière est un dispositif du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES destiné à accompagner des tandems producteur.rice.s-cinéastes dans le développement de leur projet de long-métrage de fiction, en soutenant le processus qui permet après la période de gestation et d'écriture d'affiner le projet pour aborder la phase de financement du film de manière optimale. Perfectionner le scénario, améliorer les dialogues, établir le devis du projet, effectuer des repérages, une étude de VFX ou d'une maquette musicale, commencer le casting : autant d'éléments essentiels pour renforcer le projet dans sa phase de financement.

La Bourse propose un accompagnement en trois temps :

- Un mentorat sous la forme d'un suivi individuel des quatre projets finalistes pour établir les besoins des projets, renforcer les éléments du dossier et préparer leur présentation publique durant la semaine du festival ;
- L'attribution d'une bourse au projet lauréat ayant vocation à soutenir le développement du projet, d'une valeur de 10 000 (dix mille) euros ;
- Un soutien du festival et de la Fondation Barrière pour la suite pour les projets finalistes, que ce soit pendant la production ou la promotion du film.

Critères d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Le **tandem producteur.rice-cinéaste** devra présenter un projet motivé par la réalisation d'une œuvre cinématographique de **long-métrage de fiction** en prises de vues réelles.
- Le projet doit mettre en lumière un **récit de jeunesse** et se faire l'écho des enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain.
- La société de production qui présente le projet doit être **domiciliée en France** (y compris dans le cas d'un film tourné en langue étrangère, dans un pays étranger). Toutes les conventions conclues avec le Festival sont soumises au droit et tribunaux français.

- Le projet doit être **une production majoritaire française**.
- Les candidat.e.s doivent **être âgés d'au moins 18 ans** à la date de dépôt de la candidature. Une attention particulière sera portée aux candidat.e.s issus de quartiers prioritaires ainsi qu'au candidat.e.s de moins de 35 ans.
- L'**ancrage territorial** du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine, soit à travers son sujet, soit par l'ancrage des porteurs du projet, n'est pas un critère obligatoire mais sera apprécié.
- Tout projet non retenu peut être redéposé **une deuxième fois** lors d'un prochain appel à projets, à condition qu'il fasse objet d'une réécriture ou présente des éléments nouveaux quant à la production et/ou la réalisation (adjointre au dossier une note faisant état des nouveaux éléments)

Ne seront pas considérés : les documentaires audiovisuels et télévisuels, les jeux vidéo et la création sonore, les œuvres de flux, les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire, les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels, ainsi que toute œuvre présentant un caractère polémique, offensant, diffamatoire, ou autrement préjudiciable à l'image ou à la réputation d'autrui.

Candidature

L'appel à projets est ouvert du **lundi 13 janvier au vendredi 31 janvier 2025 à 23h59**.

Le dossier de candidature doit être soumis par le biais du formulaire d'inscription à retrouver sur le site du festival NOUVELLES VAGUES : www.nouvelles-vagues.org

Les candidatures reçues par un autre moyen ne seront pas considérées.

Le dossier ne doit pas faire plus de 20 pages (sans compter le scénario/traitement) avec un corps de police de 12 pt et comporter les documents suivants, dans l'ordre dans lequel ils sont listés ci-dessous :

Éléments attendus

Éléments obligatoires :

- ▶ Un résumé (3-5 lignes maximum)
- ▶ Un synopsis (1 page maximum)
- ▶ Une note d'intention artistique de l'auteurice incluant une présentation libre exposant les enjeux sociaux du projet et son rapport avec les futures générations (1 à 5 pages)
- ▶ Une note précisant l'état d'avancement du dossier au moment du dépôt, le calendrier prévisionnel et comment la Bourse sera utile au projet (2 pages maximum). Les dates de tournage, même approximatives, doivent être mentionnées.
- ▶ CV et filmographie de l'auteurice, du producteur.rice et de la société de production
- ▶ Le scénario (préférable) ou le traitement du projet
- ▶ Le devis estimatif du projet
- ▶ Le plan de financement provisionnel avec répartition par pays (spécifier « acquis » ou « en cours »)

Éléments optionnels :

- ▶ Un moodboard ou des références graphiques, des pistes de casting, etc

- ▶ Les liens vers les précédents œuvres du cinéaste.
- ▶ L'ancrage territorial du projet dans la Région Nouvelle Aquitaine

Les éléments doivent être envoyés en français uniquement.

Seuls les dossiers complets, respectant les critères énoncés ci-dessus et reçus entre le 13 janvier et le 31 janvier 2025 à 23h59 seront examinés par le comité.

Une fois les éléments déposés, les éléments constituant le dossier ne pourront être modifiés pendant la phase de sélection. Une mise à jour pourra être demandée si le projet devient finaliste.

Dans un délai de 7 jours ouvrés maximum qui suivra le dépôt en ligne, le festival confirmera par mail au producteur.rice la recevabilité ou non du dossier.

NUMERUS CLAUSUS : Le festival se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite de dépôt si les candidatures sont trop nombreuses. Cette clôture anticipée sera affichée sur le site.

Dans ce cas, les dossiers arrivés après cette clôture ne pourront être conservés. Ils devront faire l'objet d'une nouvelle inscription pour la prochaine session.

Évaluation et sélection des projets

1/ Sélection des projets finalistes

Un comité composé de 3 professionnels du secteur audiovisuel et cinématographique choisira 4 projets qui pourront prétendre à la Bourse.

Les finalistes seront contactés par mail après délibération du comité et devront répondre dans les 5 jours suivant cette prise de contact pour confirmer leur participation et leur venue au festival.

Le cas échéant, le festival se réserve le droit de retirer le projet de la liste des finalistes de choisir un autre projet pour le remplacer.

L'annonce des 4 projets finalistes se fera à la mi-avril 2025.

2/ Mentorat

Les quatre projets finalistes bénéficieront chacun, dans les semaines précédant le festival, d'un suivi individuel avec des professionnels du secteur sous la forme de sessions dont la teneur dépendra des besoins du projet.

3/ Présentation finale

Les porteurs de projets finalistes seront invités à venir présenter leur projet durant le festival Nouvelles Vagues, lors d'une séance de pitch publique le **mercredi 25 juin 2025** en présence d'un jury de jeunes qui délibèrera à la suite de cette présentation. La présentation se fera en français uniquement. Un parraine ou une marraine sera présente.

Le festival couvrira la venue de deux représentants par projet : le transport, l'hébergement en hôtel pour deux nuits, deux accréditations professionnelles donnant accès aux événements du festival.

Attribution de la Bourse

Un jury composé de jeunes âgés de 18 à 25 ans et d'une personnalité du monde du cinéma délibérera à la suite de la présentation. Cette discussion sera animée par la représentante de la Fondation Barrière qui, en sa qualité de marraine du jury, remettra le prix en personne lors de l'annonce du gagnant.

Le jury appréciera les projets en fonction des critères suivants :

- La qualité et l'originalité artistique du projet,
- Les enjeux du monde de demain soulevés par le projet,
- Le stade d'avancement du projet et la justification du besoin de la Bourse,
- La motivation du tandem candidat.

Le projet lauréat recevra une aide financière allouée au projet d'un montant de 10 000 (dix mille) euros. Il sera également invité à échanger avec le festival pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon ses besoins.

Communication

Les bénéficiaires de la Bourse s'engagent à mentionner le soutien du festival sur tous leurs supports de communication et dans les crédits du film : mention « avec le soutien du Biarritz Film Festival – NOUVELLES VAGUES dans le cadre de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière » avec l'ajout du logo du festival et de la Fondation Barrière.

Assurances et responsabilités

Les référents s'engagent à souscrire les assurances nécessaires à la réalisation de leur projet. Le festival rappelle que tous les bénéficiaires ne sont couverts que par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.

Contact

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter Alicia Hernanz, chargée de la Bourse NOUVELLES VAGUES – Fondation Barrière
alicia.hernanz@nouvelles-vagues.org / 06 42 75 35 98